

Nombre de Membres : L'an deux mille vingt-cinq, le lundi six octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13

Date de Convocation
23 septembre 2025

Présents Mesdames CASTELLE-JONES Brigitte, DEGOUY Lynda, DUTHILLEUL Sandra, GALMICHE-GOLLIOT Angélique, Messieurs LAMIAUX Fabrice, maire, LEBRUN Alain, LEROY Stéphane, PICOTIN Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.

Excusés Mesdames BEAUDET-GRARD Thérèse (procuration à Madame GALMICHE-GOLLIOT Angélique), LAMOTE-CAILLIET Natacha (procuration à Madame CASTELLE-JONES Brigitte), Monsieur MEERSMAN Christophe (procuration à Monsieur LAMIAUX Fabrice).

Absente Madame CARLIER Elise.

Secrétaire Madame GALMICHE-GOLLIOT Angélique est élue secrétaire.

Délibération N° 24/2025

Objet de la délibération :

Consultation sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte des Ports Intérieurs du Canal Seine-Nord Europe

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Le Syndicat Mixte des Ports Intérieurs du Canal Seine-Nord Europe a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à l'article L452-20 du Code Général de la Fonction Publique et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

L'avis du Conseil Municipal étant sollicité, celui-ci, après délibération, à l'unanimité, décide d'émettre un avis **favorable** à la demande d'affiliation du Syndicat Mixte des Ports Intérieurs du Canal Seine-Nord Europe.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX

La secrétaire de séance,
Angélique GALMICHE-GOLLIOT

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Dunkerque
le 10 octobre 2025 et publication du 10 octobre 2025